

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2025 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 8 avril 2025 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER, Béatrice RAOU, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	4
Quorum	10	Nombre de membres présents	14

Monsieur Pierre LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **État des indemnités des élus 2024,**
- **Budget Primitif 2025,**
- **Taux des taxes locales 2025,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 7 mars 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2024

L'état des indemnités des élus pour l'année 2024 est projeté. Le Conseil Municipal en prend acte.

BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 785 024,00 €	1 785 024,00 €
Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 352 297,00 €	1 352 297,00 €

Le Conseil accepte la proposition de budget primitif 2025 pour la commune à l'unanimité.

TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Des simulations sont projetées. La revalorisation des bases d'imposition est de 1,7 % en 2025. La Commission des Finances propose de maintenir les taux d'imposition 2024.

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de 2024 pour la taxe foncière sur le bâti à 35,55 %, sur le non bâti à 46,34 % et à 9,80 % pour la taxe d'habitation. Les taux n'ont pas été revalorisés depuis 2021.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles A 832 et A 1010 situées rue des Écoles et les parcelles B 554 et B 615 situées rue de la Libération. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- L'Amicale des Plaisanciers organise un vide-greniers le 21 septembre 2025 et envisage de reconduire l'illumination des bateaux en fin d'année. Ses membres ont refait trois pontons au port, avec les matériaux fournis par la commune, comme cela s'est déjà fait avec d'autres associations.
- Monsieur COMTE indique que le Comité de Jumelage organise un séjour à Lasseé du 6 au 12 août 2025. Il y a 14 personnes inscrites. La participation qui leur est demandée est de 500 €, le reste du coût du voyage est supporté par le Comité de Jumelage. Suite aux élections municipales en Autriche, il n'est pas possible à ce jour de savoir si les nouveaux membres du Conseil Municipal de Lasseé souhaitent ou non poursuivre le jumelage avec Briennon, mais le voyage prévu aura bien lieu cette année.
- Monsieur GIRAUD expose que cette année, le festival itinérant « Les voix d'eau d'été » proposera quatre haltes, dont une dans la Loire, à Roanne. Il n'y en aura pas à Briennon, faute d'association locale disponible. Dans la Saône-et-Loire, les haltes se feront à Artaix, Avrilly et Digoin.
- Monsieur le Maire précise que, concernant le financement des travaux à la Salle Polyvalente, un courrier du Département a indiqué une subvention de 150 000 € pour la phase 1 du projet. La Région s'est engagée sur un montant de subvention de 100 000 €. Le dossier fonds vert nécessite encore des ajustements de la part de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. La commune peut espérer obtenir 40 % de subvention dans le cadre de cette aide. Monsieur le Maire a assisté à une réunion de l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport, à laquelle la commune adhère depuis 2024). Lors de cette

réunion, il a été dit que des subventions pourraient éventuellement être attribuées par l'État pour les vestiaires et terrains de sport, sous réserve que ces équipements soient utilisés par les scolaires. Mais l'ANDES n'a à ce jour pas connaissance des lignes de subventions pour ces aides.

- Monsieur le Maire rappelle que le canal avait subi une fuite importante dernièrement. Il a été remis en eau, sur la zone entre l'écluse au pont-canal sur La Teyssonne, il y a une quinzaine de jours. Un diagnostic est en cours de réalisation et les travaux à envisager seront connus prochainement. Aussi, le bateau « L'escapade », qui propose des promenades sur le canal est arrivé le 2 avril 2025 au port et une croisière a déjà eu lieu. Monsieur le Préfet de la Loire devrait peut-être venir visiter le port, la Salle Polyvalente et l'école un vendredi, prochainement.
- Pour la cérémonie du 8 mai, compte tenu du 80^e anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale, Monsieur le Maire a demandé aux enseignantes une participation des élèves de l'école, avec notamment l'hymne national « La Marseillaise » et éventuellement une exposition dans la cour de l'école, réalisée par les élèves.
- La prochaine réunion de Conseil n'est pas fixée à ce jour. Elle le sera en fonction de l'avancement du dossier des travaux à la Salle Polyvalente.
- Concernant les élections municipales 2026, une réunion des colistiers sera fixée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Pierre LOPEZ

Publié sur Internet le 6 juin 2025